

# Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

## Déclaration du groupe Mutualité

Parce qu'au-delà des impacts économiques, la révolution numérique conduit à des impacts sociétaux majeurs, il était important que notre assemblée s'intéresse à ce sujet, en particulier sous l'angle de la construction d'un modèle européen du numérique, conforme aux valeurs et principes de l'UE.

Dans le domaine de la santé, les effets du numérique sont immenses, tant pour les patients que pour les soignants : objets connectés, traitement et utilisation des données de santé, intelligence artificielle, ...

En considérant que le progrès est par lui-même un facteur de risque, mais qu'il est incontournable pour améliorer l'état de santé, tout cela exige un débat franc et ouvert afin de fixer un cadre juridique clair, des règles de pratique prudentes et des limites aux risques de dérives. Le cadre européen, est donc un cadre pertinent.

En ce qui concerne l'IA et ses applications dans le domaine de la santé, il est important de ne pas être dépendant de technologies et d'usages qui auraient été développées ailleurs et dans un cadre normatif et réglementaire qui ne nous conviendrait pas. C'est le sens de la préconisation 16 de l'avis qui vise à la mise en place d'une stratégie de déploiement de l'IA à l'échelle européenne.

En matière de données, et notamment des données de santé particulièrement sensibles, le groupe de la mutualité considère que la protection de la vie privée et le respect de l'anonymat est un prérequis à toute réflexion. Leur utilisation implique donc une confiance absolue sur la sécurité des infrastructures et le renforcement de l'exigence du consentement éclairé. Le numérique peut aussi être un formidable levier pour décloisonner et transformer notre système de soins qui doit mettre le patient au cœur de son développement. C'est pourquoi l'éducation et la formation citoyennes à la protection et à la compréhension des données qu'ils produisent est essentielle.

Par ailleurs, on ne peut pas ignorer l'impact de cette révolution sur l'emploi, et le groupe de la mutualité soutient les préconisations de l'avis qui visent à renforcer, dans un cadre européen, la couverture sociale des travailleurs et travailleuses des plateformes et de veiller au respect de la réglementation, notamment au niveau du socle européen des droits sociaux. L'avis souligne également l'intérêt de « *sensibiliser les jeunes filles aux métiers du numérique* », aujourd'hui trop peu présentes dans ce domaine.

La question de la fracture numérique se joue à la fois sur un plan territorial et social : un financement des infrastructures au niveau européen et un accompagnement à l'usage du numérique doivent permettre d'accélérer l'accès pour tous et toutes aux nouvelles technologies.

Enfin, il est nécessaire de veiller à réduire l'empreinte écologique du numérique (consommation d'énergie et de métaux stratégiques) à travers de nouveaux modes de productions, de consommation et de recyclage qui peuvent également être porteur de création d'emplois.

La question de la fiscalité et de la taxation des GAFAM reste également un élément important qui demande une réponse coordonnée au niveau européen comme souligné dans l'avis.

L'avis, qui n'élude aucun des aspects de la révolution numérique, nous fait prendre conscience de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, et d'une indispensable réponse au niveau européen. Le groupe de la mutualité l'a voté.